

FUMEL VALLÉE DU LOT
4 Place du Château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 28 septembre 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames et Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, BOUQUET Thierry, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, JURQUET Bernard, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur DELAPART Jean-Victor.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Madame VIDAL Aline,
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Madame COSTES Marie procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,
Madame TALET Marie-Lou procuration à Madame BREL Chantal.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 32 Pouvoir(s) : 11 Votants : 43
--	---

N°2023D-76-FIN : BUDGET ANNEXE DU FUNÉRARIUM DE FUMEL VALLÉE DU LOT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – CLÔTURE DÉFINITIVE

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que par délibération n 2022B-44-FIN, en date du 07 avril 2022, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la dissolution du Budget Annexe « Funérarium » au 31 décembre 2022.

AR Prefecture

047-200068930-20230928-2023D_76_FIN-DE
Reçu le 05/10/2023
Publié le 05/10/2023

Le Compte Administratif 2022 « Budget Annexe Funérarium » approuvé par la délibération n°2023B-19-FIN « Approbation du Compte Administratif 2022 », en date du 06 avril 2023, faisait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 703,94 € et un excédent d'investissement de 4 327,96 €.

L'excédent de fonctionnement avait déjà fait l'objet d'une affectation au Budget Principal de CC Fumel Vallée du Lot par délibération n°2023B-23-FIN en date du 06 avril 2023. L'excédent d'investissement n'a pas été intégré car il convenait d'attendre les écritures de transfert.

Aussi, à la suite des écritures de dissolution, Madame le Cheffe de Poste du SGC de Villeneuve-sur-Lot a établi le Compte de Gestion de clôture 2023 du Budget Annexe « Funérarium » faisant apparaître des résultats de clôture définitifs :

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) : + 4 327,96 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : + 20 703,94 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations de clôture effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 17 mai 2023 ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire

1°) - Déclare que le Compte de Gestion de clôture dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2°) - Valide l'intégration des résultats de clôture du Budget Annexe « FUNÉRARIUM » dans le Budget Principal de CC Fumel Vallée du Lot :

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 4 327,96 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté : + 20 703,94 €

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 28 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 05 octobre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 05 octobre 2023